

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 5 décembre 2008

**NON AUX PRECONISATIONS VARINARD,
NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION DE LA PJJ,
TOUS EN GREVE LE 15 DECEMBRE 2008**

Les conclusions de la commission Varinard sont conformes à la commande politique de la Garde des Sceaux.

Nos pires hypothèses se confirment : premier acte de délinquance géré par les Maires et les conseils locaux de sécurité, incarcération possible dès 12 ans, garde à vue et contrôle judiciaire dès cet âge, retenue de 6 heures possible avant douze ans, création d'une mesure de sanction éducative permettant l'incarcération de week-end, création d'un tribunal correctionnel proche de celui des majeurs pour les 16-18 ans récidivistes, suppression des mesures éducatives au pénal et généralisation des obligations probatoires, accélération des investigations et des procédures pénales.

Les 70 propositions de la commission remettent en cause la spécificité de la Justice des Mineurs (primauté des réponses éducatives, spécialisations des juridictions, atténuation des peines).

Si elles étaient retenues par le gouvernement elles conduiraient à une inversion d'approche de l'enfance et nous renverrais à la société de l'ancien régime où la notion même d'enfance et d'éducation n'était pas concevable.

Si cette logique réactionnaire et sécuritaire prévalait l'institution d'éducation de la PJJ verrait ses missions totalement bouleversées pour aboutir à une administration de gestions des peines et de suivi des mesures de probation, pendant mineur des services de probation de l'administration pénitentiaire. Les savoirs faire des professionnels seraient invalidés et oubliés.

Pour les professionnels du service public d'éducation de la PJJ cela n'est pas acceptable ! Nous exigeons du gouvernement qu'il ne suive pas les propositions Varinard.

Depuis une semaine, l'habillage prétendument éducatif du rapport n'a pas suffi à masquer la nature sécuritaire des propositions. Les personnels de la PJJ, les professionnels de la justice des mineurs, de l'éducation, de la santé et du social ont multiplié les actions et les prises de position.

Nous y avons pris une large place et **nous devons poursuivre cette mobilisation puisqu'elle vient d'obliger le gouvernement par la voix du premier Ministre a un premier recul tactique : la prison à 12 ans serait abandonnée... mais tout le reste subsiste !**

D'ores et déjà, la Direction de la PJJ a anticipé depuis plusieurs mois la transformation des missions de l'institution et son démantèlement avant même le débat législatif :

- le 100% pénal annoncé pour 2011, mais appliqué dès aujourd'hui, l'abandon des prises en charge de jeunes majeurs,
- les fermetures d'hébergements collectifs et individualisés,
- les fermetures de postes dans les services de milieu ouvert et d'insertion, l'arrêt du recrutement des professeurs techniques
- la réorganisation administrative qui signifie fermeture et délocalisations, mise en place de plates-formes de gestion, dégraissage et attaques contre le sens du travail des administratifs

Le climat médiatique actuel rend nos explications plus audibles et renforce le poids de nos actions.

Cette politique de la Direction de la PJJ est menée avec autoritarisme, instrumentalisation des directeurs pour le renforcement d'une hiérarchisation tatillonne et dans un climat de mépris des personnels et de leurs représentants élus que la façade du dialogue social de la Direction ne peut plus cacher aujourd'hui.

De nombreuses AG ont déjà eu lieu. Les boycotts de CTPD et CTPR se multiplient. Des interventions dans les réunions de directions pour protester contre les décisions déjà prises par l'administration se sont faites comme dans l'Hérault ou la Seine Saint Denis. Celle-ci a décidé d'être en grève le mardi 9 décembre.

Alors, dans la logique de nos décisions de congrès d'Annecy, le Bureau National du SNPES-PJJ-FSU appelle tous les personnels à se mobiliser et à engager un mouvement de grève reconductible dans lequel nous partirons tous ensemble le même jour.

Pour cela, le Bureau National appelle à être massivement en grève le 15 Décembre 2008. Il appelle les personnels grévistes à discuter en Assemblée Générale ce jour du moment où, nationalement et tous ensemble, nous engagerons la grève reconductible : dès le 16 décembre ou au tout début de l'année 2009.

Nous engageons ce mouvement de grève reconductible avec 4 axes revendicatifs :

- rejet des propositions Varinard,
- fermeture des 6 EPM et non ouverture de celui de Chauconin,
- maintien de la double compétence civile/pénale de la PJJ,
- maintien des postes et structures dans les services éducatifs et administratifs.

Comme nous allons le faire nationalement, nous appelons toutes les sections à prendre contact avec les organisations syndicales présentes localement et avec tous nos partenaires habituels (juges, avocats, associations...). Une conférence de presse du CLEJ (Collectif Libertés Egalité Justice) aura lieu lundi 8 décembre dans les locaux de la LDH à Paris.